



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pénibilité du métier d'infirmier libéral

Question écrite n° 13720

Texte de la question

M. Antoine Villedieu alerte M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la pénibilité du métier des infirmiers libéraux. Récemment, le syndicat Convergence infirmière a effectué une consultation à ce sujet auprès de 5 500 infirmiers libéraux. Les résultats de cette enquête sont particulièrement inquiétants pour l'avenir de la profession et pour le bien-être au travail des principaux concernés. En effet, les infirmiers libéraux sont contraints d'exercer dans des conditions extrêmement difficiles parmi lesquelles le manque d'hygiène, l'insalubrité de certains logements, l'exposition à un certain nombre d'agents chimiques dangereux ou encore la lourdeur des charges transportées. À ces contraintes physiques et sanitaires viennent s'ajouter les violences psychologiques et verbales ponctuées par des remarques outrageuses sur leur lieu de travail mais aussi le poids de l'administratif qui placent les infirmiers libéraux dans une situation de souffrance permanente. Toutes ces difficultés se répercutent évidemment sur leur vie personnelle. Plus de 76 % des interrogés considèrent que leurs troubles psychologiques sont liés à leur environnement de travail et à leur activité professionnelle. La grande détresse des infirmiers libéraux est un réel problème auquel il convient d'apporter des réponses concrètes et pertinentes pour mettre un terme aux nombreux *burn-out* et dépressions devenus leur lot quotidien. Ainsi, il lui demande quelles sont les dispositions qu'il envisage prendre pour améliorer les conditions de travail des infirmiers libéraux.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Villedieu](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13720

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11135

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)